



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 27
Date de la convocation : 9 avril 2015

N° 15.04.15.03

L'an deux mille quinze et le quinze du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, MM PINETON DE CHAMBUN, GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mme MOULAOUÏ, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIE, M. LOPEZ, Mme VIGNERON, Mmes MACHERY, GAUZY-CHABLE, PLAYS, MM BOUISSEREN, MUNOZ, GOEPFERT.

PROCURATIONS : Mme ROBERT en faveur de Mme VIGNERON
Mme MERLET en faveur de M. GRAVIER

ABSENTS : M. ALLOUCHE, Mme TAILLANDIER

DENOMINATION DES RUES, PLACES ET CARREFOURS GIRATOIRES DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Laurent ROESCH

Monsieur Laurent ROESCH, Adjoint en charge des affaires culturelles et de l'évènementiel, rapporteur, expose aux membres de l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, aux places publiques et carrefours giratoires de la commune.

Considérant le manque des dénominations permettant d'identifier les lieux de la ville et soucieux de mettre en valeur des personnalités ayant concouru au progrès humain, il est proposé de dénommer :

- Le rond-point des garrigues, rond-point « Charles de GAULLE »
- Le parvis de l'Hôtel de Ville, « Parvis des droits de l'homme »
- Le rond-point d'Intermarché sur la route de St Georges d'Orques, rond-point « Simone de BEAUVOIR »
- Le rond-point Saint-Hubert, rond-point « Martin LUTHER KING, »
- La salle municipale de COURPOUYRAN, salle municipale « Salle Maria CALLAS »

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,
Vu l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des espaces décrits ci-dessus ;

Après en avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

D'ADOPTER les dénominations décrites ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer des actes relatifs à cette affaire ;

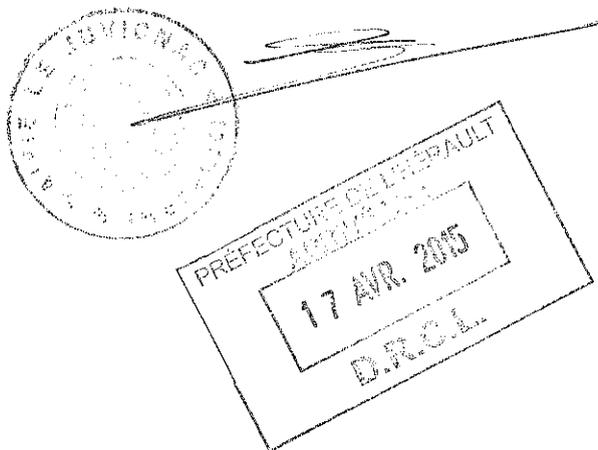
DE CHARGER Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste ;

DE CHARGER Monsieur le maire ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur ROESCH, à la majorité (un contre et une abstention).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire 17 AVR. 2015
après dépôt en préfecture le 17 AVR. 2015
et publication le 22 AVR. 2015